

Communiqué de presse

Signature d'un protocole d'accord entre l'Anses et l'Autorité indienne de sécurité sanitaire de l'alimentation et des normes

A l'occasion de la visite d'Etat en Inde du Président de la République, Monsieur François Hollande, l'Anses et l'Autorité indienne de sécurité sanitaire de l'alimentation et des normes ont signé un accord visant à échanger sur les méthodologies d'analyses des risques sanitaires et sur les techniques de laboratoire dans le domaine de la sécurité des aliments, des thématiques pour lesquelles l'Anses dispose d'une reconnaissance internationale.

La sécurité sanitaire de l'alimentation est une préoccupation majeure que partagent la France et l'Inde. Durant les deux dernières années, l'Anses et l'Autorité indienne de sécurité sanitaire de l'alimentation et des normes (FSSAI) ont déjà eu l'occasion d'envisager des premières pistes de collaboration. Ainsi, au mois d'avril 2014, l'Anses a accueilli une délégation de la FSSAI afin de lui présenter ses activités. Puis, en janvier 2015, l'Anses s'est rendue à New Delhi pour confirmer ces intentions de collaboration et initier un dialogue avec des experts techniques.

La signature d'un protocole d'accord, à l'occasion de la visite en Inde du Président de la République Monsieur François Hollande, concrétise ce souhait de collaboration autour de thématiques pour lesquelles l'Anses dispose d'une reconnaissance internationale, et notamment d'un mandat de référence de l'Union européenne pour le lait et les produits laitiers.

Cette coopération se traduira notamment par des échanges entre les deux agences sanitaires portant sur les méthodologies d'évaluation des risques, sur les pratiques de laboratoire, ainsi que sur la méthodologie des études de l'alimentation totale, dont l'objectif est de surveiller l'exposition des populations à des substances chimiques présentes dans les aliments (résidus de produits phytosanitaires, contaminants de l'environnement, composés néoformés, toxines naturelles, additifs, *etc.*), en suivant une méthodologie standardisée et recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé.

La signature de cet accord vise à améliorer la coopération scientifique et technique entre les deux organismes et permettra aux deux agences sanitaires de faciliter les échanges de données et de savoir-faire, la mise en œuvre de travaux communs, voire de formations.